

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Convention de partenariat pour la gestion du plan d'eau Prost situé à Osselle

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

La CAGB a repris en gestion le site d'Osselle fin 2018 et dans le cadre de son ouverture prévue en juin, souhaite mettre en place des modes de gestion adaptés aux deux plans d'eau « Prost » et « Corvée », qui font l'objet d'un projet global d'aménagement en base de loisirs.

Un choix de gestion du plan d'eau dit « Corvée » a d'ores et déjà été validé et le prestataire retenu WOKA LOISIRS aura en charge d'assurer le bon fonctionnement de la base de loisirs pour la saison 2019.

Pour la gestion du plan d'eau dit « Prost », il est proposé de valider le principe d'une convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs visant à organiser l'activité pêche sur ce plan d'eau qui souffre actuellement d'une fréquentation hors contrôle.

I. Contexte

Déclaré d'intérêt communautaire en 2017, le site d'Osselle comprend deux plans d'eau intitulés « Prost » et « Corvée », qui font l'objet d'un projet global d'aménagement en base de loisirs pensé en deux temps:

- Une phase 1 (2019-2021) qui vise à sécuriser les lieux tout en développant des activités de loisirs nautiques et terrestres,
- Une phase 2, soumise à autorisations environnementales, et qui verra un réaménagement complet du site.

La CAGB a également repris en gestion la base de loisirs d'Osselle depuis fin 2018 et effectué des travaux tels que prévus en phase 1 pour une ouverture du site à l'été 2019.

Pour la saison 1, la CAGB s'est également attachée les services, via un marché de gestion, d'un professionnel compétent dans ce domaine pour assurer le bon fonctionnement du plan d'eau dit « Corvée » dédié aux activités de loisirs nautiques et terrestres et disposant d'un camping de 50 emplacements. Il aura en charge l'accueil, l'encaissement des recettes, la surveillance de la baignade, l'entretien du site et le développement des activités de loisirs et de restauration pour la saison 1.

Par ailleurs, la CAGB gère en direct le plan d'eau dit « Prost » dédié, dans le cadre de la phase 2 du projet, à la découverte environnementale (sentier d'interprétation, tour du lac, pêche). Dans cette perspective et en accord avec la commune, il est proposé dès à présent d'organiser l'activité pêche sur ce plan d'eau.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé la mise en place d'un partenariat avec la fédération de pêche déjà très présente sur le secteur via la gestion du plan d'eau dit de « L'Orme ».

II. Principales modalités de mise en œuvre de la convention

1- Le périmètre concerné

- Ensemble lac Prost soit plus de 24 ha
- Parcelles ZA de 16 à 28, et 32,35 et 36.

2- Durée de la convention

Il est proposé 3 ans, ce qui correspond à la durée de la phase 1 du projet.
A l'issue de cette période, il pourra être proposé une nouvelle convention.

3- Les engagements respectifs :

De manière générale, les actions menées sur le lac Prost par la Fédération (petits aménagements, événementiels) feront l'objet d'une validation par la CAGB.

Pour la Fédération de pêche, il s'agit principalement d'assurer ses missions propres de gestion halieutique d'un plan d'eau incluant le respect de la réglementation relative à la pêche (carte pêche, contrôle par agents assermentés...) mais également d'être force de proposition en termes d'animation et de communication.

Pour la CAGB, il s'agit de s'appuyer sur les services d'une structure compétente et reconnue sur le secteur pour une activité qu'elle souhaite voir se développer sur ce plan d'eau.

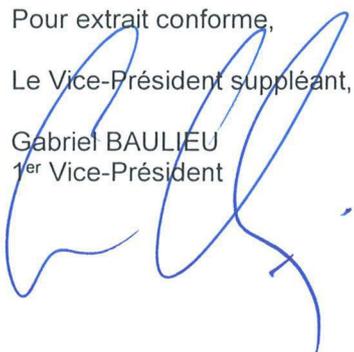
4- Redevance

Il est proposé une convention consentie et acceptée à titre gracieux.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide le principe de ce projet de partenariat,
- valide la convention avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Doubs.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0